



INSTITUTION ADOUR

Extrait du registre des délibérations
de l'établissement public territorial de bassin Institution Adour

Séance du 08 février 2024
(Convocation du 02 février 2024)

Aujourd'hui, le 08 février 2024 à 08h45, le bureau dûment convoqué s'est réuni sous la forme de visioconférence, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

Conseillers en exercice	
• Nombre	8
• Voix	8
Présents	
• Nombre	4
• Voix	4
Pouvoirs	
• Nombre	0
• Voix	0
Majorité simple selon article 15.2 des statuts	

Suffrages exprimés		
Pour		
• Nombre	4	
• Voix	4	
Contre		
• Nombre	0	
• Voix	0	
Abstention		
• Nombre	0	
• Voix	0	

Étaient présents :

Mme Dominique Degos, M. Paul Carrère, M. Gérard Castet, M. Bernard Poublan

Étaient excusés :

Mme Céline Salles, M. Thierry Carrère, M. Charles Pelanne, M. Bernard Verdier

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Membre

Rapporteur : M. Paul Carrère, Président



OBJET : Commande publique - Ressource en eau - PTGE Midour - Marché n°22030 "Prestations d'études et de maîtrise d'œuvre - Projet de réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Mont-de-Marsan pour l'irrigation sur le bassin versant du Ludon" - Modification en cours d'exécution - Avenant n°3

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du PTGE Midour, l'Institution Adour (en partenariat avec les Régies de l'eau et de l'assainissement de Mont-de-Marsan Agglo et du Syndicat intercommunal du bassin versant du Ludon-Gaube, soit les trois partenaires constituant la maîtrise d'ouvrage) a lancé un marché de prestations d'études et de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Conte à Mont-de-Marsan pour l'irrigation sur le bassin versant du Ludon. Ce marché a été notifié le 16 décembre 2022 à un groupement composé de la CACG (mandataire), du Cabinet Merlin, de Bruno Jacq et de SOLER IDE, pour un montant initial de 1 385 053,50 € HT.

Par délibération du bureau en date du 30 novembre 2023 un avenant 2, d'un montant de 112 250 € HT, a été signé portant le montant du marché à 1 497 303,50 € HT.

Suite à des discussions durant des réunions du comité technique et du comité de pilotage de l'opération puis par échanges de courriels, la maîtrise d'ouvrage a décidé de retenir un nouveau tracé pour la canalisation d'aménée (tracé 3 - adaptation du tracé initial de la conduite) (courriel du 24 novembre 2023).

La maîtrise d'ouvrage a donc demandé au groupement de maîtres d'œuvre d'étudier les parties nouvelles de ce tracé avec entre autres des investigations environnementales 4 saisons, des levés topographiques, des investigations géotechniques, une adaptation des réseaux secondaires.

L'ensemble de ces prestations n'était pas inclus dans le marché initial. Le périmètre du projet est donc étendu.

L'extension du périmètre concerne les missions « I - Etude de faisabilité sur 2 scénarii de tracé de la conduite d'aménée » et « II - Etudes complémentaires sur scénario définitif » du marché initial.

Par ailleurs, les services de l'Etat demandent la réalisation de dalles de béton autour des piézomètres déjà implantés et des futurs piézomètres (surcoût aux prestations de maîtrise d'œuvre non prévu initialement). Cette prestation est intégrée dans la mission « I - Etude de faisabilité sur 2 scénarii de tracé de la conduite d'aménée », ligne « Etudes & investigations géotechniques - Phase préalable - G1 » de la DPGF.

Ces prestations seront réalisées par les membres du groupement du marché initial afin d'établir une continuité dans les études.

Ces modifications techniques et financières doivent être formalisées par un avenant (n°3) au marché actuel ; le projet d'avenant, dont le montant est de 96 588 € HT, soit 115 905,60 € TTC, est porté en annexe.

Vu les dispositions de l'article L.2194-1 alinéa 2 et de l'article R.2194-2 du code de la commande publique,

Vu le marché n°22030 passé avec le groupement CACG (mandataire) - Cabinet Merlin - SOLER IDE, Bruno Jacq, pour les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre pour le projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Conte à Mont-de-Marsan pour l'irrigation sur le bassin versant du Ludon,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 8 février 2024,

Considérant la nécessité de prestations techniques et environnementales supplémentaires, résultant notamment du nouveau tracé de la canalisation d'aménée depuis la station d'épuration des eaux jusqu'aux réservoirs de stockage,

Considérant l'augmentation de montant des prestations engendrée par les modifications susvisées,



LE BUREAU

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

Article 1

- d'approuver les termes de l'avenant n° 3 au marché n° 22030 tel qu'annexé et d'autoriser le président à le signer,
- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,

Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 08 février 2024 à Mont-de-Marsan,

Le Président,

Paul CARRÈRE



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 040-254002264-20240208-240208H1997H1-DE



MARCHÉ n° 22030 - AVENANT n° 3

Prestations d'études et de maîtrise d'œuvre
Projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Conte
à Mont-de-Marsan pour l'irrigation sur le bassin versant du Ludon

Avenant n° 3 au marché n° 22030

en vertu de l'article L.2194-1 alinéa 2 du code de la commande publique



Article 1 : Identification du pouvoir adjudicateur

INSTITUTION ADOUR
38 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél : 05 58 46 18 70
Courriel : secretariat@institution-adour.fr

Représenté par Monsieur Paul CARRERE, Président de l'Institution Adour, en vertu de la délibération de l'Institution Adour n° 64/2021 en date du 22 septembre 2021 (pour les marchés >50 000 €HT).

Article 2 : Identification du titulaire du marché public

Mandataire

Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne
Chemin de Lalette
CS 50449
65004 TARBES CEDEX
05 62 51 71 49 - commercial@cacg.fr
Siret : 592 780 233 00017

Bruno Jacq
4 rue de Blois
33600 PESSAC
05 56 80 79 38 / 06 81 61 74 39 - brunojacq-archi@orange.fr
Siret : 349 797 969 00046

Cabinet d'études Marc Merlin
Agence Régionale Sud-Ouest Atlantique
Pôle « Sud Aquitaine »
26 rue Joseph Darqué
40100 DAX
05 58 74 33 06 - cm-dax@cabinet-merlin.fr
Siret : 428 634 356 00532

SOLER IDE
Agence Occitanie
4 rue Jules Védrières
31400 TOULOUSE
05 62 16 72 72 - ao@ide-environnement.com
Siret : 500 274 972 00065

Article 3 : Objet du marché public

Prestations d'études et de maîtrise d'œuvre
Projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Conte à Mont-de-Marsan pour l'irrigation sur le bassin versant du Ludon

- Date de la notification du marché public : 16 décembre 2022
- Durée d'exécution du marché public : 5 ans
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 1 385 053,50 €
 - Montant TTC : 1 662 064,20 €
- Montant du marché public post avenant n°2 :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 1 497 303,50 €
 - Montant TTC : 1 796 764,20 €



**RAPPEL :**

- Avenant n° 1 (signé le 09/08/2023) : Modification de l'article 10.2 du CCAP sur les versements d'acomptes.
- Avenant n° 2 (signé le 25/01/2024) : Prise en compte de prestations supplémentaires suite au déplacement des réservoirs R3 et R5 sur deux nouveaux emplacements (investigations et études) et augmentation du montant du marché de 112 250,00 € HT soit 134 700,00 € TTC (+ 8,1 %).

Article 4 : Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant conformément à l'article R.2194-2 du code de la commande publique

Dans le cadre des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre pour le projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Conte à Mont-de-Marsan pour l'irrigation sur le bassin versant du Ludon, un COTECH et une réunion se sont tenus les 21 septembre 2023 et le 7 novembre 2023.

Suite à des discussions durant ces deux réunions et ensuite par échanges de courriels, la maîtrise d'ouvrage a décidé de retenir un nouveau tracé pour la canalisation d'amenée, le tracé 3 (cf. annexe) (courriel du 24 novembre 2023).

La maîtrise d'ouvrage a donc demandé au groupement de maîtrise d'œuvre (MOe) d'étudier les parties nouvelles de ce tracé avec entre autres des investigations environnementales sur 4 saisons, des levés topographiques, des investigations géotechniques, une adaptation des réseaux secondaires.

L'ensemble de ces prestations n'était pas inclus dans le marché initial. Le périmètre du projet est donc étendu.

L'extension du périmètre concerne les missions « I - Etude de faisabilité sur 2 scénarii de tracé de la conduite d'amenée » et « II - Etudes complémentaires sur scénario définitif » du marché initial.

De plus, les services de l'Etat demandent la réalisation de dalles de béton autour des piézomètres déjà implantés et des futurs piézomètres. La réalisation de ces dalles était prévue initialement par la MOE lors des travaux des réservoirs. Le fait de les réaliser maintenant en sous-traitance constitue un surcout aux prestations de maîtrise d'œuvre qui n'était pas prévu initialement. Cette prestation est intégrée dans la mission « I - Etude de faisabilité sur 2 scénarii de tracé de la conduite d'amenée », ligne « Etudes & investigations géotechniques - Phase préalable - G1 » de la DPGF.

A ce stade il est difficile d'apprécier l'influence de ces modifications sur les phases suivantes du projet.

Ces prestations seront réalisées par les membres du groupement du marché initial afin d'établir une continuité dans les études.

Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 96 588,00 €
- Montant TTC : 115 905,60 €





Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 593 891,50 €
- Montant TTC : 1 912 669,80 €

La répartition entre les membres du groupement de maîtrise d'ouvrage est décrite en annexe du présent document.

% d'écart au montant du marché public initial introduit par l'avenant 3 : 15,08 % (en prenant en compte la modification financière de l'avenant 2 - total avenant 2 et avenant 3 = 208 838 € HT).

Incidence de l'avenant sur la durée du marché

La durée du marché public était initialement prévue sur 5 ans, soit à finalité décembre 2027. L'avenant 2 est venu allonger cette durée d'un an, soit une durée de 6 ans avec une fin en décembre 2028.

Les prestations prévues par l'avenant 3 entrent donc dans cette temporalité. L'avenant 3 n'a donc pas d'incidence sur la durée du marché.

Récapitulatif des articles et pièces du marché modifiés

Les articles et pièces suivants du marché sont modifiés :

- Modification de la DPGF (cf. annexe).

Toutes les autres clauses et pièces du marché demeurent inchangées.

Article 5 : Signature du titulaire du marché public

À Tarbes, le

Willy LUIS
Directeur Général de la CACG





Article 6 : Signature du pouvoir adjudicateur

À Mont-de-Marsan, le

Paul CARRÈRE
Président de l'Institution Adour

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Tracé n°3 de la canalisation d'amenée
- Annexe 2 : Tableau de détail des missions concernées par l'avenant n°3 listées au DPGF
- Annexe 3 : Tableau de répartition financière entre membre du groupement de la MOA



TRACE N°3

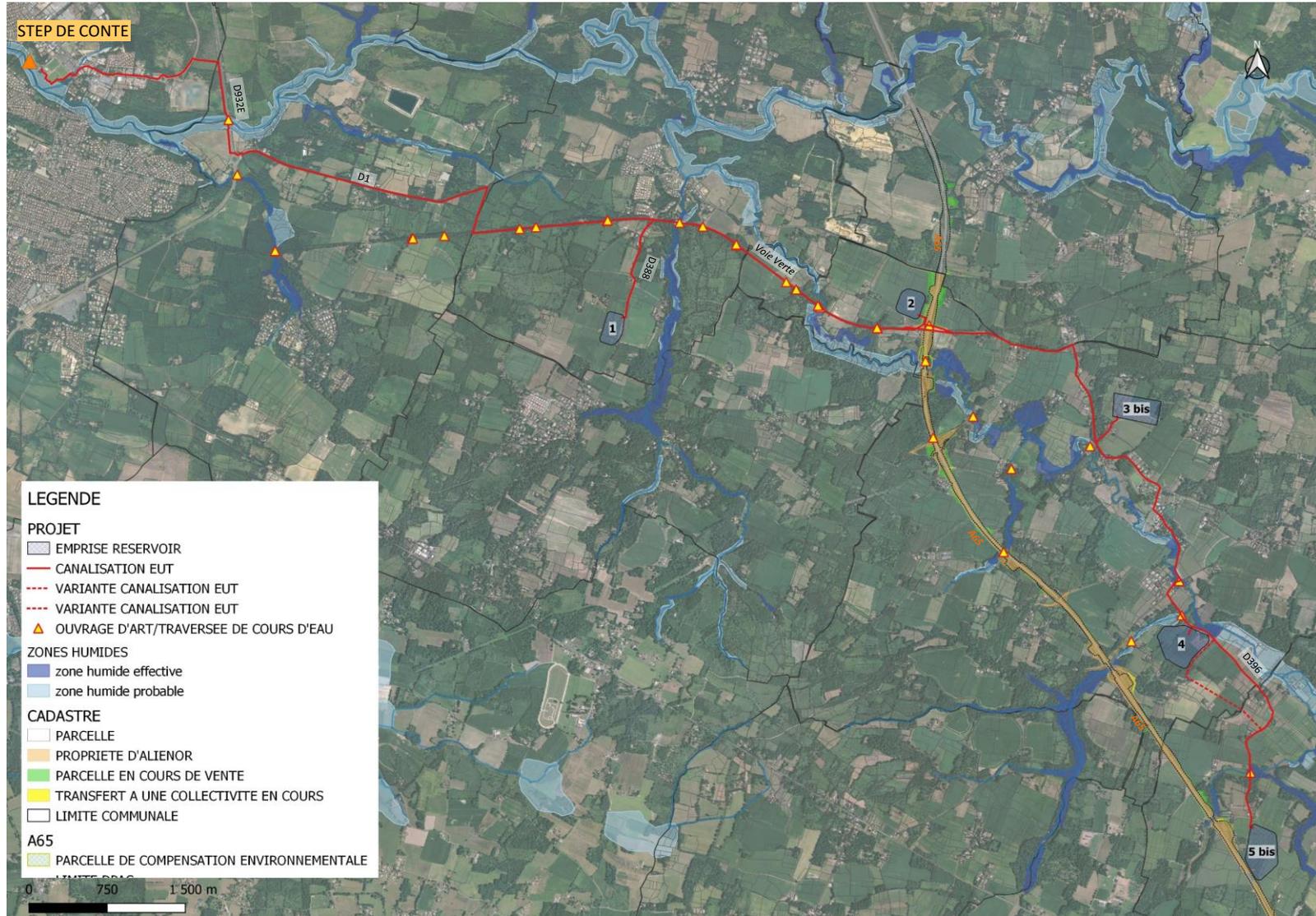
RD932E -> RD1 -> Voie verte -> D396 -> D11-> D396

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 040-254002264-20240208-240208H1997H1-DE





Nature des prestations	MONTANT INITIAL	MONTANT INITIAL			MONTANT DE L'AVENANT 2	MONTANT DE L'AVENANT 3	MONTANT DE L'AVENANT 3 (€ HT)				MODIFIE	(€ HT)			
	TOTAL (€HT)	CACG	Cabinet MERLIN	SOLER IDE	TOTAL (€ HT)	TOTAL (€ HT)	CACG	Cabinet MERLIN	SOLER IDE	TOTAL (€HT)		CACG	Cabinet MERLIN	SOLER IDE	
I - Etude de faisabilité sur 2 scénarii de tracé de la conduite d'aménée	240 970.90 €	188 810.90 €	50 735.00 €	1 425.00 €	82 500.00 €	78 578.00 €	66 993.00 €	10 730.00 €	855.00 €	402 048.90 €	329 133.90 €	68 925.00 €	3 990.00 €		
Etudes & investigations topographiques - Phase préalable - 2 Tracés	24 695.40 €	24 695.40 €	- €	- €	10 520.00 €	8 435.00 €	8 435.00 €	- €	- €	43 650.40 €	43 650.40 €	- €	- €		
Etudes & investigations géotechniques - Phase préalable - G1	70 913.00 €	70 913.00 €	- €	- €	35 440.00 €	42 728.00 €	42 728.00 €	- €	- €	149 081.00 €	149 081.00 €	- €	- €		
Etudes préliminaires de pré-faisabilité technique économique	111 627.50 €	67 712.50 €	43 915.00 €	- €	26 480.00 €	19 860.00 €	11 510.00 €	8 350.00 €	- €	157 967.50 €	100 052.50 €	57 915.00 €	- €		
Modalités de gestion et d'exploitation	9 300.00 €	7 440.00 €	1 860.00 €	- €	3 210.00 €	1 760.00 €	1 140.00 €	620.00 €	- €	14 270.00 €	11 170.00 €	3 100.00 €	- €		
Etat de lieux foncier - urbanisme	6 400.00 €	6 400.00 €	- €	- €	1 100.00 €	825.00 €	825.00 €	- €	- €	8 325.00 €	8 325.00 €	- €	- €		
Analyse environnementale bibliographique approfondie / préparation des terrains	1 425.00 €	- €	- €	1 425.00 €	1 710.00 €	855.00 €	- €	- €	855.00 €	3 990.00 €	- €	- €	3 990.00 €		
Cadrage réglementaire	6 410.00 €	4 550.00 €	1 860.00 €	- €	1 710.00 €	855.00 €	855.00 €	- €	- €	8 975.00 €	7 115.00 €	1 860.00 €	- €		
Analyse multicritère et choix du scénario définitif	10 200.00 €	7 100.00 €	3 100.00 €	- €	2 330.00 €	3 260.00 €	1 500.00 €	1 760.00 €	- €	15 790.00 €	9 740.00 €	6 050.00 €	- €		
II - Etudes complémentaires sur scénario définitif	58 930.00 €	11 560.00 €	3 300.00 €	44 070.00 €	29 750.00 €	18 010.00 €	- €	- €	18 010.00 €	106 690.00 €	11 560.00 €	3 300.00 €	91 830.00 €		
Etudes foncières - dont enquête parcellaire - Servitude	14 860.00 €	11 560.00 €	3 300.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	14 860.00 €	11 560.00 €	3 300.00 €	- €		
Etudes naturalistes (habitats, dont ZH/faune/flore)	33 150.00 €	- €	- €	33 150.00 €	29 750.00 €	18 010.00 €	- €	- €	18 010.00 €	80 910.00 €	- €	- €	80 910.00 €		
Etudes paysagères et patrimoniales	7 890.00 €	- €	- €	7 890.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 890.00 €	- €	- €	7 890.00 €		
Etudes nécessaires à la caractérisation de la composante usages de l'eau et de la composante agricole	3 030.00 €	- €	- €	3 030.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 030.00 €	- €	- €	3 030.00 €		
TOTAL DES PRESTATIONS _ Missions I et II (€ HT)	299 900.90 €	200 370.90 €	54 035.00 €	45 495.00 €	112 250.00 €	96 588.00 €	66 993.00 €	10 730.00 €	18 865.00 €	508 738.90 €	340 693.90 €	72 225.00 €	95 820.00 €		
TOTAL DES PRESTATIONS _ Marché (€ HT)	1 385 053.50 €	913 008.50 €	359 175.00 €	103 520.00 €	1 497 303.50 €	1 481 641.50 €				1 593 891.50 €	1 053 331.50 €	377 365.00 €	153 845.00 €		
					8.1%	7.0%				15.1%					



PRESTATIONS	AVENANT N°3						
	MONTANT DE L'AVENANT 3	Régie des eaux de Mont-de-Marsan		Institution Adour		SIAGEBVLG	
		Equipement pour le traitement de l'eau en sortie de station d'épuration de Conte	Canalisation d'aménée aux bassins de stockage y compris station de relevage	Sites des 5 bassins de stockage	Equipement pour le traitement de l'eau en sortie de bassin	Station de pompage en pied de chaque bassin (5)	Réseau d'irrigation
		TOTAL (€HT)	Coût en € HT	Coût en € HT	Coût en € HT	Coût en € HT	Coût en € HT
I - Etude de faisabilité sur 2 scénarii de tracé de la conduite d'aménée	78 578.00 €	6 001.49 €	25 274.15 €	40 447.61 €	1 796.33 €	2 403.02 €	2 655.40 €
Etudes & investigations topographiques - Phase préalable - 2 Tracés	8 435.00 €	651.37 €	5 862.34 €	1 537.03 €	- €	- €	384.26 €
Etudes & investigations géotechniques - Phase préalable - G1	42 728.00 €	1 569.54 €	14 125.90 €	27 032.56 €	- €	- €	- €
Etudes préliminaires de pré faisabilité technique économique	19 860.00 €	2 885.75 €	3 576.94 €	8 522.04 €	1 350.36 €	1 714.64 €	1 810.27 €
Modalités de gestion et d'exploitation	1 760.00 €	208.46 €	398.12 €	781.80 €	103.89 €	160.37 €	107.36 €
Etat de lieux foncier - urbanisme	825.00 €	97.71 €	186.62 €	366.47 €	48.70 €	75.17 €	50.33 €
Analyse environnementale bibliographique approfondie / préparation des terrains	855.00 €	101.27 €	193.40 €	379.80 €	50.47 €	77.90 €	52.16 €
Cadrage règlementaire	855.00 €	101.27 €	193.40 €	379.80 €	50.47 €	77.90 €	52.16 €
Analyse multicritère et choix du scénario définitif	3 260.00 €	386.12 €	737.43 €	1 448.11 €	192.44 €	297.04 €	198.86 €
II - Etudes complémentaires sur scénario définitif							
--> Etudes foncière et environnementale, dossier de demande d'autorisation de pénétration ou occupation temporaire de parcelles, éventuel dossier de déboisement/défrichement, dossiers de compensation écologique	18 010.00 €	2 133.13 €	4 073.97 €	8 000.15 €	1 063.12 €	1 641.03 €	1 098.60 €
Etudes foncières - dont enquête parcellaire - Servitude	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Etudes naturalistes (habitats, dont ZH/faune/flore)	18 010.00 €	2 133.13 €	4 073.97 €	8 000.15 €	1 063.12 €	1 641.03 €	1 098.60 €
Etudes paysagères et patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Etudes nécessaires à la caractérisation de la composante usages de l'eau et de la composante agricole	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL (I + II) (€ HT)	96 588.00 €	8 134.62 €	29 348.12 €	48 447.76 €	2 859.45 €	4 044.05 €	3 754.00 €